

Martin Robert
CETTE SCIENCE NÉCESSAIRE
DISSECTIONS HUMAINES ET FORMATION MÉDICALE AU QUÉBEC
Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press, coll. « Études d'histoire
du Québec/Studies on the History of Quebec », 2023, 236 p.

Hans-Jürgen Greif
Université Laval

Ce brillant essai de Martin Robert porte sur l'évolution des pratiques médicales au Québec au cours du XIX^e siècle et leur plus important enjeu : la connaissance du corps humain, acquise par la dissection de cadavres. La structure du livre, simple et efficace, est basée sur une documentation époustouflante, avec des illustrations et documents bien choisis, ainsi que des notes toujours éclairantes, le tout complété par un index fiable. Ainsi, le lecteur aura droit à une lecture aussi passionnante que celle qui a animé le projet de l'auteur. Avant de poursuivre, voici l'élément qui a déclenché sa recherche.

En 2011, l'historien Martin Robert tombe aux Archives nationales du Québec sur une lettre numérisée. Elle relate des vols de cadavres par des étudiants en médecine, qui exhument les défunts pendant la nuit dans des cimetières : ils en ont besoin pour leurs cours d'anatomie. Intrigué, Robert creuse le sujet. Il découvre les dessous d'une lutte que livrent étudiants en médecine et professeurs d'anatomie, pour faire avancer leurs connaissances. Rappelons que, depuis l'Antiquité, sculpteurs et peintres étudiaient le corps, mais sans élucider ses mystères (et sans trouver son âme, évanescence). À la fin du Moyen Âge, l'Église avait interdit la dissection ; pourtant,

la première démonstration publique eut lieu à l'université de Bologne¹. Par la suite, plusieurs manuels d'anatomie ont été mis en circulation un peu partout en Europe.

Les avancées intellectuelles avant, pendant et après la Révolution française rendent les médecins impatients. En 1798, Paris dispose de quinze salles de dissections privées. En même temps se développent l'éducation en clinique (du mot grec *klinê* = lit), c'est-à-dire l'observation de la maladie au chevet d'un patient. En combinant les deux disciplines, les futurs médecins espèrent pouvoir évaluer les symptômes et établir un diagnostic, voire un pronostic et un traitement. C'est ce que réalise le pionnier en la matière, le médecin breton René-Théophile-Hyacinthe Laennec (1781-1826). Lors d'autopsies, il découvre sur les poumons des excroissances ressemblant à des tubercules. Il développe le premier stéthoscope qui lui permet d'ausculter le malade et d'entendre non seulement la respiration de patients atteints de tuberculose mais aussi leur rythme cardiaque. Ce qui sollicite l'aide des cliniciens, chargés de trouver les moyens de guérison.

Mais comment obtenir les cadavres, capables d'instruire les médecins-apprentis ? En 1752, l'Angleterre et, par conséquent, toutes ses colonies, incluant par la suite celles du Bas- et du Haut-Canada, appliquent le *Murder Act*, loi censée réduire les crimes violents. Cette législation menace tout meurtrier de la pendaison *et* de la dissection, souvent publique, cette dernière étant perçue par le peuple comme le châtement ultime. Cependant, au Bas-Canada, seulement 49 individus sont pendus entre 1761 et 1836, trop peu pour satisfaire à la demande des Écoles de médecine en

¹ En 1299, le pape Boniface VIII a lancé sa bulle « De sepulturis », interdisant l'ouverture et le démembrement des défunts, proscription contredite ensuite par d'autres pontifes. Voir « Le couteau sous la gorge », la première partie de mon livre *Complots à la cour des papes*, Québec, L'instant même, 2016. – La première dissection officielle en Europe a été pratiquée par le médecin Mondino de'Liuzzi (env. 1275-1326) à l'Université de Bologne ; il a laissé *De Anathomia* (1316), le premier ouvrage d'anatomie rédigé depuis les Grecs Hippocrate et le Galien. Léonard de Vinci (1452-1519) et Michelangelo Buonarroti (1475-1564) ont procédé tous deux à des dissections en vue d'établir un atlas du corps humain en collaboration avec des anatomistes, sans les mener à des résultats concrets (les nombreux feuillets de Léonard sont toujours la possession de la maison royale britannique, achetés au début du XVII^e siècle ; voir *Codex Windsor*).

train de se constituer. Dès 1822, on cache les défunts au Québec en lieux sûrs pour empêcher médecins, chirurgiens et étudiants de s'en emparer. Après 1830, Montréal voit monter en flèche les vols de cadavres dans les charniers du Montreal General Hospital². En 1843, le gouvernement du Bas-Canada établit la première Loi d'anatomie ; il tente d'arrêter les abductions illicites de morts, suivant en cela celle du Royaume-Uni, adoptée en 1832, qui met l'accent sur les morts survenues dans des institutions étatiques, et dont les corps n'ont pas été réclamés par un parent ou un ami.

Avant 1843, l'enseignement médical est surtout dispensé par des formations privées. Après le soulèvement des Patriotes (1837-1838), le clergé, dirigé par l'évêque Ignace Bourget (1799-1885), intervient, tant à Québec qu'à Montréal, pour faire valoir des réformes sociales. En 1847, la loi rend (enfin) obligatoires les dissections en admettant des étudiants aux cours d'anatomie descriptive et pratique, sans oublier une formation clinique à l'hôpital. La reine Victoria crée en 1852 l'Université Laval, institution émanant du Séminaire (dont le Supérieur assume pendant un temps le rectorat de l'université), qui inclut une faculté de médecine. Se pose cependant à nouveau la question : où et comment trouver les cadavres essentiels à l'enseignement ? Car à Montréal, les universités McGill (fondée en 1821, protestante) et Bishop's (affiliée à Oxford, dirigée par l'Église anglicane depuis sa fondation en 1843 jusqu'en 1947) sont perçues par M^{gr} Bourget comme des menaces pour la jeunesse catholique. Ces institutions demeurent également en forte concurrence lors de l'attribution des cadavres disponibles. Le gouvernement, encore incapable de persuader les communautés religieuses de remettre les morts aux anatomistes universitaires (puisqu'elles soignent les malades ; pour elles, chaque

² À la p. 14, l'auteur corrige l'opinion de Michel Foucault, exprimée dans *Naissance de la clinique* (Paris, PUF, 1963), qui a largement sous-estimé le nombre des vols de cadavres, « une illusion imaginée “de toutes pièces” afin de présenter les médecins comme de courageux défenseurs de la science ».

mourant demeure l'incarnation du Christ) oblige les étudiants à exhumer des cadavres. Cette pratique se poursuivra jusqu'en 1883, date à laquelle le gouvernement, de concert avec le clergé catholique, procédera à l'adoption de la seconde Loi d'anatomie, censée empêcher les vols de corps³.

Cette nouvelle loi, bien mieux structurée que la première version d'il y a quarante ans, frappe désormais les religieuses hospitalières (qui demeurent réfractaires à la loi jusque dans les années 1930) de sévères amendes si les défunts non réclamés ne sont pas dirigés dans les 24 heures vers les salles de dissection des universités⁴. Les deux inspecteurs remettent chaque année leur rapport aux autorités gouvernementales ; les facultés paient la somme exigée pour chaque corps reçu (10,00 \$, ce qui équivaut à 311,00 \$ aujourd'hui) ; les restes des corps sont inhumés avec le respect qui leur est dû.

Quant à l'identité des individus disséqués par les étudiants, nous apprenons que, sur les 4 162 cadavres livrés aux universités entre 1883 et 1920, le profil type est celui d'un adulte né au Canada, issu d'une famille ouvrière, catholique, veuf, célibataire ou orphelin, décédé dans une institution psychiatrique à Montréal (l'asile de Longue-Pointe peut compter jusqu'à 3 000 internés à la fois). Entre 1870 et 1921, le nombre d'étudiants inscrits en médecine triple ; les cadavres arrivent propres, lavés et désinfectés. Au début du XX^e siècle, les techniques légales s'affinent au

³ Martin Robert expose en détail l'arrestation de trois étudiants en médecine, en plein carnaval, à Montréal, à un moment paroxystique quelques mois avant l'adoption de la loi. L'auteur souligne qu'à l'époque, pas moins de 38 cadavres ont été subtilisés. Ces activités clandestines ont fortement contribué à forger un esprit de corps parmi les étudiants en médecine, et ce, dès le premier cours d'anatomie. – J'attire l'attention sur l'illustration de la page couverture, une photographie (1884) du célèbre photographe et homme d'affaires William Notman (1826-1891), représentant une scène d'anatomie, un arrangement dans le goût du temps, presque une scène de théâtre, à laquelle se sont prêtés les camarades du « mort » sur la table de dissection (photo reprise à la p. 84, au complet). - Quant au titre de l'essai de Martin Robert, il s'agit de l'extrait d'une pétition par des étudiants de la ville de Québec, déposée à l'Assemblée législative provinciale (1826). Voir les notes 14 et 15 de la page 41.

⁴ Cette hâte est due à la rapide détérioration des cadavres. L'évolution d'une loi analogue en Ontario s'avère moins contraignante : il y a un seul inspecteur pour la province ; le corps peut être réclamé jusqu'à 48 heures après le décès et reste disponible pendant 5 jours après la livraison de la dépouille.

Québec avec les pathologistes Wyatt Galt Johnston (1862-1902) et Georges Villeneuve (1862-1918), qui pratiquent de nombreuses autopsies pour le coroner de Montréal. Désormais, les médecins légistes participent à la preuve judiciaire, avant même la formation d'un jury, lors d'une mort suspecte.

Ce livre, pour lequel il faut féliciter chaudement l'auteur, présente clairement l'évolution de la médecine au Québec, avec des incursions en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis et dans d'autres provinces canadiennes. Le discours de l'auteur reste factuel et objectif, sans parti pris ; il relate les faits sociaux, culturels et religieux de l'époque. Ainsi, il reconnaît que, avant 1843, M^{gr} Bourget avait compris que la science devait poursuivre son chemin. Voilà pourquoi cet évêque a soutenu l'étude du corps humain contre le monopole des communautés religieuses hospitalières. Il craignait, avec raison d'ailleurs, la dynamique protestante, à laquelle il fallait opposer celle de l'Université Laval, catholique, et, plus tard, sa « filiale », l'École de médecine et de chirurgie de Montréal. Sa longue vie lui a permis d'assister à la formation d'une nouvelle bourgeoisie, incluant les médecins qui ont participé aux grandes orientations de la société ; ils continuent à le faire. Le travail méticuleux de Martin Robert, rédigé dans une langue sobre, adaptée au sujet, analyse l'essor de la médecine au Québec et l'appropriation rapide par ses médecins de découvertes dans ce champ depuis cent quarante ans en Europe, en Amérique du Nord et en Asie.